



Les administrateurs délégués

Leur rôle (extrait du projet associatif)

- Les Administrateurs/trices délégué(e)s représentent le Conseil d'Administration au sein de l'unité fonctionnelle et auprès de sa direction. Ils/elles participent aux réunions des Conseils de la Vie Sociale et/ou au comité de pilotage des projets d'établissements et services de l'unité fonctionnelle.
- Leur mission, qui n'est pas hiérarchique, consiste tout particulièrement à veiller à la cohérence permanente entre le projet, les valeurs et les orientations de l'Association et les projets opérationnels de l'unité fonctionnelle.
- En liaison étroite avec la direction générale, les Administrateurs/trices délégué(e)s permettent une articulation dynamique entre l'Association, les établissements et services et leur environnement.

Leur désignation

Un(e) ou plusieurs Administrateur/trice(s) délégué(e)s sont désigné(e)s par le Conseil d'Administration pour chaque unité fonctionnelle.

UF TRAVAIL

UF HEBERGEMENT et ACCUEIL DE JOUR pour adultes

UF EDUCATION ET ENSEIGNEMENT SPECIALISES

UF SERVICES POUR LA VIE A DOMICILE

GIRODIN D

AMIOT X

LAXENAIRE MH

LE HENAFF B